

AREVA
 Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1.456.178.437,60 euros
 Siège social : 1 Place Jean Millier, Tour Areva – 92400 Courbevoie
 712 054 923 R.C.S. Nanterre
 (ci-après, la **Société**)

AVIS DE CONVOCATION DES PORTEURS D'OBLIGATIONS ÉMISES PAR AREVA
--

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer en assemblées générales (ci-après, séparément, une **Assemblée Générale**, et ensemble, les **Assemblées Générales**), les porteurs des obligations listées ci-dessous chez Allen & Overy LLP – 52 avenue Hoche – 75008 Paris - France, le 19 septembre 2016 sur première convocation et, si aucun quorum n'est atteint, le 7 octobre 2016 sur seconde convocation, aux mêmes horaires :

Code Isin	Libellé	Heure (de Paris)
FR0011791391	Obligations émises le 20 mars 2014 à échéance le 20 mars 2023 au taux de 3,125% pour un montant total de 750.000.000 euros dont 750.000.000 euros sont en circulation (la Souche 2023)	09h00
FR0011560986	Obligations émises le 4 septembre 2013 à échéance le 4 septembre 2020 au taux de 3,25% pour un montant total de 500.000.000 euros dont 500.000.000 euros sont en circulation (la Souche 2020)	09h30
FR0011227339	Obligations émises le 4 avril 2012 à échéance le 21 mars 2022 indexées sur le CNO-TEC10 pour un montant total de 200.000.000 euros dont 200.000.000 euros sont en circulation (la Souche Légale)	10h00
FR0011125442	Obligations émises en deux tranches les 5 octobre 2011 et 14 mars 2012 à échéance le 5 octobre 2017 au taux de 4,625% pour un montant total de 900.000.000 euros dont 800.000.000 euros sont en circulation (la Souche 2017)	10h30
FR0010941690	Obligations émises le 22 septembre 2010 à échéance le 22 mars 2021 au taux de 3,5% pour un montant total de 750.000.000 euros dont 750.000.000 euros sont en circulation (la Souche 2021)	11h00
FR0010817452	Obligations émises le 6 novembre 2009 à échéance le 6 novembre 2019 au taux de 4,375% pour un montant total de 750.000.000 euros dont 750.000.000 euros sont en circulation (la Souche 2019)	11h30
FR0010804500	Obligations émises le 23 septembre 2009 à échéance le 23 septembre 2024 au taux de 4,875% pour un montant total de 1.000.000.000 euros dont 1.000.000.000 euros sont en circulation (la Souche 2024 , et ensemble avec la Souche 2023 ,	12h00

Chacune de ces souches constituant des **Obligations** de la Société.

Le Conseil d'Administration a arrêté l'ordre du jour ci-dessous soumis pour approbation aux Assemblées Générales:

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du projet d'apport partiel d'actifs consenti par la Société au bénéfice de New AREVA Holding de l'ensemble des biens, droits et obligations relatifs aux activités Mines, Enrichissement/Chimie et Aval (l'**Apport**) ; et, en conséquence :

Acceptation du bénéfice de la garantie temporaire irrévocable sous forme de cautionnement solidaire qui sera octroyée par la Société au bénéfice des porteurs d'Obligations ;

Modification des modalités des Obligations – Engagement de New AREVA Holding de publier des comptes semestriels consolidés aux normes IFRS à compter du semestre clos le 30 juin 2017;

2. Dépôt au siège social de la Société de la feuille de présence, des pouvoirs des obligataires représentés et du procès-verbal de l'Assemblée Générale ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

MODALITÉS DU VOTE ET PRIME DE RÉOLUTION

Le Conseil d'Administration a autorisé le versement d'une prime (la **Prime**) à tous les porteurs d'Obligations sous réserve de la réalisation des deux conditions suivantes : (i) l'approbation de l'Apport par l'ensemble des Assemblée Générales et par le porteur unique des Obligations d'un montant de 8.000.000.000 JPY au taux de 1,1560 % venant à échéance en septembre 2018 (ISIN FR0011566280) (l'Émetteur pouvant renoncer à cette inter-conditionnalité), et (ii) l'approbation de l'Apport par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société. Cette Prime sera d'un montant de 0,25% du montant nominal de chaque Obligation.

Sous réserve de ces conditions, le paiement de la Prime interviendra trois jours ouvrés après l'approbation de l'Apport par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et sera effectué par l'intermédiaire de l'agent payeur de chaque Obligation.

Tout porteur d'Obligations peut prendre part à l'Assemblée Générale de la souche concernée ou s'y faire représenter dans les conditions légales et réglementaires. Conformément à l'article R. 228-71 du Code de Commerce, il sera justifié par un porteur d'Obligations de son droit de participer à l'Assemblée Générale concernée par l'inscription en compte de ses Obligations en adressant à l'agent de centralisation de cette opération, BNP Paribas Securities Services CTS – Attention : CTS - *Assemblées*, Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France, un certificat d'inscription délivré par l'intermédiaire habilité teneur de compte, au plus tard le jour de l'Assemblée Générale concernée pour les porteurs d'Obligations de la Souche Légale et trois jours ouvrés avant l'Assemblée Générale concernée (soit au plus tard le 14 septembre 2016 à 00h00, heure de Paris), pour les porteurs d'Obligations des Souches Contractuelles.

Des formulaires uniques de vote seront délivrés aux porteurs d'Obligations qui en feront la demande auprès de BNP Paribas Securities Services, Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France (Email : PARIS_BP2S_CTS_GENERAL_MEETING@bnpparibas.com, Fax : +33 140 14 58 90).

Les formulaires uniques de vote accompagnés de l'attestation d'inscription en compte devront être déposés auprès de l'agent de centralisation BNP Paribas Securities Services – Attention : CTS - *Assemblées*, Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France (Email : PARIS_BP2S_CTS_GENERAL_MEETING@bnpparibas.com, Fax : +33 140 14 58 90) au plus tard 3 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 16 septembre 2016 (date limite de réception).

Les documents suivants sont tenus à la disposition des porteurs d'Obligations au siège social de la Société et chez l'agent de centralisation de l'opération :

- le rapport du Conseil d'Administration ;
- le texte des résolutions proposées ;
- le traité d'apport partiel d'actifs établi par acte sous seing privé en date du 30 août 2016 entre la Société et la société New AREVA Holding, Société par Actions Simplifiée (qui sera transformée en une Société Anonyme comme spécifié dans ce traité) au capital de 247.500.000 euros, dont le siège social est sis Tour AREVA 1 Place Jean Millier 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 330 956 871 RCS Nanterre (la **Société Bénéficiaire**) par lequel la Société apporte à la Société Bénéficiaire, sous le régime juridique des scissions, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives stipulées à l'Article 9 dudit traité, l'intégralité des biens, droits et obligations relatifs aux activités Mines, Enrichissement/Chimie et Aval, telles que définies dans ledit traité d'apport partiel d'actif (le **Traité**), tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration de la Société le 29 août 2016 ;
- le *Memorandum* de Demande d'Approbation (*Consent Solicitation Memorandum*) ;
- le projet de garantie temporaire irrévocable sous forme de cautionnement solidaire qui sera octroyée par la Société au bénéfice des porteurs d'Obligations ;
- le Prospectus de base (*Base Prospectus*), le ou les suppléments au Prospectus de base, le cas échéant, et les Conditions Définitives (*Final Terms*) relatifs aux Obligations ; et
- les formulaires de vote.

Le Conseil d'Administration